ART. 6 N° 248

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 septembre 2018

LUTTE CONTRE LA FRAUDE - (N° 1212)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 248

présenté par Mme Cariou

ARTICLE 6

Supprimer les alinéas 12 et 13.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette suppression résulte de la réécriture globale de l'article 13. Les dispositions concernées sont introduites au texte par un amendement à l'article 13.